



PRÉFÈTE DE LA LOIRE  
PRÉFET DU RHÔNE  
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME  
PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction  
départementale  
des Territoires

**ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL N°DT-14- 720  
PORTANT APPROBATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX LOIRE EN RHÔNE-ALPES**

La Préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion  
d'Honneur  
Officier de l'Ordre  
National du Mérite

Préfet de la région Rhône-  
Alpes  
Préfet du Rhône  
Chevalier de la Légion  
d'Honneur  
Officier de l'Ordre  
National du Mérite

Le Préfet de la région  
Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme  
Officier de la Légion  
d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre  
National du Mérite

Le Préfet de la  
Haute-Loire  
Chevalier de l'Ordre  
National du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48 ;  
VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Loire-Bretagne 2010-2015, approuvé par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, le 18 novembre 2009 ;  
VU l'arrêté inter-préfectoral des Préfets de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes du 19 janvier 2007, et désignant le Préfet de la Loire afin de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes ;  
VU l'arrêté préfectoral n° DT-13-820 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes du 22 avril 2013 ;  
VU le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes validé par la commission locale de l'eau le 19 juin 2012 ;  
VU les consultations engagées auprès des conseil régionaux, des conseils généraux, des chambres consulaires, des communes, et de leurs groupements compétents, de l'établissement public territorial de bassin Loire, du comité de bassin Loire-Bretagne et les avis exprimés ;  
VU l'avis de l'autorité environnementale émis le 13 novembre 2012 ;  
VU l'avis de la Préfète de la Loire sur le projet du SAGE Loire en Rhône-Alpes en date du 13 novembre 2012 ;  
VU les avis exprimés lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 avril au 22 mai 2013 ;  
VU le rapport et les conclusions de la commission d'enquête du 24 juin 2013 ;  
VU la délibération du 24 octobre 2013, par laquelle la commission locale de l'eau a adopté le schéma d'aménagement et des gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes ;  
**Considérant** la nécessité de restaurer et de préserver la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques et d'en assurer une gestion équilibrée sur le bassin versant de la Loire depuis Bas-en-Basset jusqu'à la confluence du Trambouzan ;  
**Considérant** que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes est un outil stratégique de planification à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des ressources et des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;  
**Considérant** que le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes est un outil qui contribue à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau, défini dans le schéma d'aménagement et des gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne ;  
**Considérant** qu'il y a lieu d'approuver le SAGE Loire en Rhône-Alpes conformément aux dispositions du code de l'environnement ;  
**Sur propositions** des secrétaires généraux des préfetures de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône ;

## ARRETEMENT

### Article 1 : approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes annexé au présent arrêté, est approuvé. Il se compose de 3 documents : un plan d'aménagement et de gestion durable, un règlement et un atlas cartographique.

### Article 2 : publication et information du public

Le présent arrêté, accompagné de la déclaration prévue au 2° du I de l'article L.122-10 du code de l'environnement, est publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône ainsi que sur les sites internet de ces mêmes préfectures et sur le site internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Mention faite de cet arrêté dans un journal local ou régional diffusé dans chacun des départements de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône.

Le SAGE Loire en Rhône-Alpes approuvé, accompagné de la déclaration prévues par le 2° du I de l'article L.122-10 du code de l'environnement, ainsi que du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est tenu à disposition du public à la préfecture de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône.

### Article 3 : diffusion

Un exemplaire du présent arrêté et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux est transmis sous format informatique aux communes incluses dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes, à l'autorité compétente en matière d'environnement, aux présidents des conseils généraux, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône, aux présidents des conseils régionaux Rhône-Alpes et Auvergne, au président du comité de bassin Loire-Bretagne et au préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne.

### Article 4 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent de Clermont-Ferrand ou de Lyon, dans un délai de deux mois suivant sa publication aux recueils des actes administratifs des préfectures concernées.

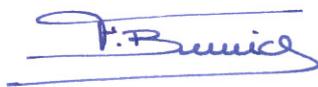
### Article 5 : exécution

Les secrétaires généraux des préfectures de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône, les directeurs départementaux des territoires de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et du Rhône, sont chargés chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Etienne, le

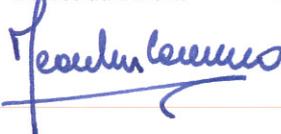
30 AOUT 2014

La Préfète de la Loire



Fabienne BUCCIO

Le Préfet de la région  
Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône



Jean-Francois CARENCO

Le Préfet de la région  
Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme



Michel FUZEAU

Le Préfet de la  
Haute-Loire



Denis LABBÉ